



Litige sur mandat de gestion immobiliere

Par **lefortth**, le **24/10/2009** à **12:09**

Bonjour,

propriétaire d'un immeuble de 9 logements meublés + 1 local commercial depuis 2006, j'ai signé un mandat de gestion avec une agence immo pour la location de l'ensemble. A ce jour cette agence m'a fait perdre une somme de 50 ke suite à de la non location, aucunes révisions des loyers avec les indices PART et PRO, des états des lieux succincts, des frais de nettoyage non repris sur les cautions, etc etc....

Sur quels arguments je peux appuyer éventuellement défendre le fait qu'ils n'ont pas tenus leurs engagements par des fautes graves notamment la non location de logements vaccants.

merci de votre réponse.

Cordialement